



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration : préfectures

Question écrite n° 117757

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello alerte M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la conception et la sécurisation des sites internet des préfectures. Un *surf* rapide sur le réseau internet montre qu'il n'existe pas de modèle uniforme pour les sites internet des préfectures. De plus, les attaques menées en juillet 2011 à l'encontre des sites internet de neuf préfectures (Charente, Côtes-d'Armor, Deux-Sèvres, Hauts-de-Seine, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Manche et Pas-de-Calais) ont mis en lumière l'insuffisance de sécurisation de ces systèmes informatiques et rappellent l'intérêt qui s'attache à renforcer la sécurité informatique des outils mis au service de nos compatriotes par l'État ou par des organismes investis d'une mission de service public ; il s'agit là d'un élément essentiel à la société numérique civilisée que nous appelons tous de nos vœux. L'État a pour devoir de mettre en oeuvre tous les moyens possibles pour lutter de manière efficace contre toute forme de cyber-agression dirigée contre la République. Aussi aimerait-elle savoir par qui et selon quel cahier des charges sont réalisés les sites internet des préfectures. Elle aimerait également savoir s'il est envisagé de mettre en place un outil commun à toutes les préfectures de notre pays pour en optimiser le *design*, l'ergonomie, l'accessibilité et la sécurité informatique.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117757

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9712

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)